



CREDIT MUNICIPAL DE TOULON

DEFINITION DES BESOINS :

LOT N°1

Six à sept Caisses de Crédit Municipal, représentées par la Caisse de Crédit Municipal de Toulon, participants indirects au S.I.T (Système Interbancaire de Télé compensation) recherchent leur représentant direct ainsi que leur chef de file dans le cadre du Groupement des Cartes Bancaires « CB » et du G.I. E Carte Bleue.

Le représentant direct devra assurer la représentation au SIT conformément à la Charte Interbancaire régissant les Conditions d'échange (CIRCE) pour les opérations classiques et notamment les échanges d'images Chèques (EIC) et au Centre d'échanges Physiques des Chèques (CEPC) pour l'échange de vignettes et de documents. En sa qualité de chef de file au GIE Cartes Bancaires, il assurera également la compensation interbancaire des opérations cartes bancaires et carte bleue (émission et réception des paiements et retraits C.B, VISA, MASTERCARD, ainsi que toutes opérations annexes ou connexes).

Le représentant direct devra également assister la banque dans le cadre des évolutions réglementaires interbancaires, nationales et internationales, et plus particulièrement dans un avenir immédiat l'évolution vers SEPA et CORE.

LOT N°2 et LOT N°3

En parallèle au lot N°1 doit également être désigné le prestataire de service chargé de la gestion du parc des détenteurs de Cartes Bancaires « Crédit Municipal de Toulon » (lot n°2) et celui chargé de la gestion informatique des automates bancaires (lot n°3).

REGLEMENT DE LA CONSULTATION :

Les principales caractéristiques de la consultation figurent dans l'avis d'appel public à concurrence.

Les offres doivent être adressées sous pli cacheté avec accusé de réception ou déposées contre récépissé au Crédit Municipal de Toulon, à l'attention de M. le Directeur, 10 place Vincent Raspail, case n°5 - 83107 TOULON CEDEX.

L'enveloppe extérieure devra comporter la mention : « Marché Public – ne pas ouvrir » et contenir deux enveloppes intérieures également cachetées

* La 1^{ère} enveloppe intérieure contiendra :

- La présentation de l'entreprise et la délégation de pouvoir au signataire de l'offre.
- Une déclaration du chiffre d'affaires global et du chiffre d'affaires concernant les services auxquels se réfère le marché réalisés au cours des trois dernières années.
- Les justificatifs du statut de participant direct au SIT et de chef de File au GIE Carte Bancaire pour le lot n°1
- Les expériences et références en prestations similaires pour les lots n°2 et 3 pour les trois dernières années.
- Les documents prévus en 1° et 2° de l'article 44 du code des marchés publics.

* La 2^{ème} enveloppe intérieure contiendra l'offre de prix proprement dite ainsi que les différentes tarifications applicables aux opérations particulières selon actes d'engagement annexés.

Le candidat retenu produira en outre les documents prévus à l'article 46 du code des marchés publics.

CAHIER DES CHARGES

LOT N°1 : OPERATIONS CLASSIQUES

A) E I C (Echange d'images Chèques)

1. Faire bénéficiaire nos établissements de la prestation « Représenté SIT »

1.1 Encaissement

1.1.1 Télé transmission des fichiers aller

Nous transmettons nos images chèques et opérations connexes sous forme d'un (ou de) fichier(s) au format SIT. Ces fichiers sont envoyés sur votre serveur central et pris en charge par une application dédiée qui se charge de la présentation au SIT en notre nom selon horaire à déterminer en accord avec le participant direct et accord financier avec vos services (vos propositions d'horaire doivent figurer dans l'acte d'engagement).

1.1.2 Traitement physique des circulants aller

Pour vous permettre de traiter efficacement nos chèques circulants, nous préparons nos remises de la façon suivante :

- remises distinctes pour les chèques conformes (1) et pour les chèques hors normes.(2)
- pour chaque paquet de chèques, nous joignons un bordereau indiquant le nombre de chèques. Les chèques conformes sont contrôlés par rapport à la somme des numéros de chèques (car ils ne sont pas post marqués, donc les montants ne sont pas indiqués) et les chèques hors normes par rapport à la somme des montants.
- pour chaque envoi (un envoi peut comporter plusieurs paquets), nous fournissons un bordereau récapitulatif par type de documents indiquant le nombre de paquets de chaque type. Les autres documents remis sont accompagnés d'un bordereau récapitulatif indiquant le nombre de documents par type (impayé sur circulant, restitution d'original, photocopie accompagnée d'un certificat de non paiement, dossier d'ODR/OCR) et le montant correspondant. Les documents sont transmis dans une enveloppe portant la mention « EIC-documents circulants à échanger ».L'enveloppe est transmise à votre Centre Prestataire Central en même temps que les vignettes circulantes conformes et les vignettes hors normes.

1.2 Paiement

1.2.1 Télé transmission des fichiers retour

Les flux EIC que vous recevez seront mis à notre disposition, selon les mêmes modalités que pour les autres opérations classiques (voir Chapitre B. SIT). Un fichier d'opérations EIC (IC et opérations connexes reçues) devra être disponible selon les modalités horaires à déterminer avec le représentant direct.

- (1) Les conformes sont les chèques circulants répondant à la norme k11-111.
- (2) Les hors normes sont les chèques ne répondant pas à la norme k11-111 ou ceux dont la ligne CMC7 n'est pas exploitable.

B) S I T et intégration de la norme SEPA

Toutes les opérations « classiques » sont prises en charge : virements, prélèvements, TIP, TEP, LCR, opérations EIC et leurs opérations connexes (rejets, AOCT,...)

Nous transmettons nos fichiers en protocole PESIT hors SIT D.

Choix du réseau de communication : TRANSPAC

a) Aller S.I.T (TELETRANSMISSION)

Pour le protocole PESIT HORS SIT D = ETEBAC 3 (vos propositions d'horaire doivent figurer dans l'acte d'engagement).

A réception, nos fichiers seront contrôlés en vérifiant notamment la présence de doublons et la conformité aux formats attendus.

b) Retour S.I.T (TELETRANSMISSION)

Pour les restitutions en télé transmission, les fichiers d'opérations seront mis à notre disposition sur le COMFIC selon les modalités horaires à déterminer avec le représentant direct.

Vous effectuerez des contrôles techniques sur les fichiers reçus : ces derniers seront comparés à ceux traités dans les 7 jours précédents afin de détecter les éventuels doublons.

c) Norme SEPA

Translation des mouvements concernés de la norme SIT à la norme SEPA et réciproquement afin de pérenniser nos applicatifs. Ces adaptations doivent être effectuées sur vos plateformes.

C) CLEARING DE GROS MONTANT

Vous traiterez nos opérations domestiques et trans-frontières en euro à travers les systèmes CRI (Centrale des Règlements Interbancaires) – TBF et PNS – et européens- TARGET et ABE-EURO1.

Vous choisirez le canal de traitement de nos opérations, en fonction de critères techniques et de la disponibilité de liquidité sur les systèmes.

Le support de dialogue utilisé pour l'échange d'informations entre le Crédit Municipal et vous sera le PAPIER : transmission des ordres par fax et restitution automatique par fax.

a) Virements émis

Les horaires limites de prise en charge proposés doivent figurer dans l'acte d'engagement.

b) Virements reçus

Les horaires limites proposés doivent figurer dans l'acte d'engagement.

D) MONETIQUE

Vous apporterez une prestation bancaire de gestion de flux, en étroite collaboration avec le prestataire technique et spécialisé concernant l'aspect monétique.

Les prestations monétiques souhaitées se décomposent en cinq domaines :

ASSISTANCE TECHNIQUE

- Assurer l'adhésion de notre établissement auprès des instances interbancaires.
- Mettre en place les éléments nécessaires à l'activité émetteur et acquéreur (distributeurs et commerçants).

- Router les opérations monétiques françaises et étrangères, à destination ou en retour de la compensation.
- Gérer les cartes capturées en tant que centre bancaire d'échange.
- Représenter la banque dans les instances interbancaires.
- Effectuer les recherches issues des réclamations.
- Elaborer les statistiques demandées par les instances interbancaires.
- Assurer le suivi de la facturation relative aux frais de fonctionnement des GIE Cartes bancaires et carte Bleue, assurances, et commissions interbancaires.
- Traiter les litiges en application des règles interbancaires et internationales.
- Détecter tout incident technique éventuel.

ASSISTANCE JURIDIQUE

- Aider la banque sur les aspects réglementaires et interbancaires, nationaux et internationaux.
- Etudier et rédiger tout avenant au contrat.
- Aider la banque à comprendre le fonctionnement global du système interbancaire.
- Etudier toute demande de contrat particulier de coopération.

SAVO

- Assurer l'interface entre la banque et le prestataire choisi par la banque.
- Mettre à disposition de la banque l'ensemble des produits monétiques existants.
- Rechercher en permanence l'amélioration de l'offre, et assurer un suivi personnalisé des éventuels incidents.

CONSEIL

- Informer la banque des projets en cours tels que : le back office international, la décentralisation des fonctions monétiques, et toutes émissions de nouveaux produits.
- Etudier des développements spécifiques.
- Aider la banque dans sa stratégie de développement des produits ou d'implantations.

DOMAINE DISTRIBUTEUR

- Gestion des cartes capturées.
- Gestion administrative et comptable relative à l'activité des distributeurs.

E) OPERATIONS SUR L'ETRANGER

Vous traiterez nos opérations avec l'étranger :

- Transferts internationaux en euro ou en devises.
- Encaissement de chèques Etranger Etranger.

a) Transferts internationaux

- Nos transferts en devises dans la zone euro.
- Nos transferts en euros ou en devises en dehors de la zone euro.
- Tous nos transferts vous seront adressés par fax.

b) Encaissement de chèques

- Nos chèques en euro ou en devises, payables hors France dans la zone euro ou hors zone euro.
- Nos chèques en devises tirés sur une banque française.
- Nos chèques en euro tirés sur des banques des Territoires d'Outre Mer (Polynésie Française, Nouvelle Calédonie, Saint-Pierre et Miquelon).

F) VOLUMETRIE :

- Pour 6 Caisses : 850.000 opérations aller

2.420.000 opérations retour

- Pour 7 Caisses : 1.550.000 opérations aller
3.580.000 opérations retour

LOT N°2 : MONETIQUE

1 - Centre de Traitement Bancaire (CTB) « Porteurs »

Création contrats porteurs

- Saisie (ou envoyé par fichier banque par entrée batch) par la banque ou par le CTB des informations clients, comptes conditions de fonctionnement conduisant à l'ouverture d'un contrat carte et à la commande de la première carte.
- Envoi en personnalisation de la commande de carte et de mailer après calcul de code confidentiel par l'ECB.
- Envoi des informations carte sur le serveur d'autorisation.

Gestion de la base porteurs

- Mise à disposition en mise à jour d'une application s'appuyant sur une base de données relationnelles contenant les différentes informations clients, comptes, historique des cartes (conservées pour raison réglementaires jusqu'à échéance plus 6 mois), conditions de cotisations, de débit, conditions de fonctionnement autorisations des contrats cartes.
- Traitement mensuel de préparation et de calcul des cotisations, envoi d'un mouvement de recouvrement sur le compte de cotisation carte indiqué au contrat.
- Traitement mensuel de préparation du renouvellement et de commande des cartes et envoi des fichiers de commande au personnalisateur, édition d'un courrier porteur l'avisant de la mise à disposition de sa carte en agence.
- Gestion des commandes de remplacement saisies (refabrication carte défectueuse) avec ou sans réédition de code confidentiel ou automatiques (refabrication suite perte ou vol) avec calcul d'un nouveau code confidentiel par l'ECB, gestion des commandes de réédition seule de codes confidentiels, envoi des commandes au personnalisateur.
- Remontée sur le serveur d'autorisation des créations de nouvelles cartes et des modifications de plafonds d'autorisations apportées aux contrats (possibilité de gérer un début et une fin d'application d'un plafond particulier).
- Echange de flux de données relatives aux contrats porteurs selon format d'échange batch à périodicité quotidienne, garantissant la cohérence de notre base de données vue sur notre plateforme avec celle de votre plateforme.

Calcul de code confidentiel par l'Équipement Cryptographique de Banque (ECB)

Traitement retraits DAB

- * Historisation des mouvements de compensation en provenance infra bancarité, SIT.
- * Contrôle de forme des mouvements, émission automatique des rejets techniques.
- * Rapprochement bancaire et mise en recouvrement des opérations bonnes à payer.

Traitement factures

- Historisation des mouvements de compensation en provenance du SIT ou des réseaux internationaux, durée d'archivage fonction des délais d'émission d'impayés.
- Contrôle de forme des mouvements, émission automatique des rejets techniques.
- Contrôle de fond des mouvements, émission automatique des impayés sur cartes inexistantes, cartes périmées, mise en suspens des opérations présumées frauduleuses et édition de la liste pour contestation porteur, édition de la liste des opérations sur carte abusive susceptibles de faire l'objet d'un impayé.
- Gestion du stock des opérations à débit différé/
- Rapprochement bancaire et mise en recouvrement des opérations à débit immédiat ou à débit différé à échéance, calcul des commissions interbancaires revenant à la banque.
- Traitement des déclarations hors abusif et frauduleux : demande de justificatifs, émission des impayés et des recours non automatisés.
- Déclaration au SICB des impayés émis.
- Déclaration au SICB des transactions après opposition aux fins de lutte contre la fraude et pour le calcul des régularisations trimestrielles de Commission Interbancaire de Paiement.
- Traitement de requêtes d'activité détaillée porteur du SICB dans le cadre d'investigation du Groupement Cartes Bancaires.
- Traitement des réquisitions de police et de justice sur l'activité CB porteur hors dossiers fraudes et abusifs ouverts.
- Traitement des interrogations des services des fraudes et banques françaises et étrangères.
- Prise en charge des coût d'utilisation des outils de back-office international.

Dossier Fraude et Abusif

- Ouverture des dossiers (plusieurs opérations par dossier) sur demande banque (abusif) ou suite contestation porteur (autres motifs d'opposition).
- Emission des demandes de justificatifs, des impayés, des demandes de régularisation amiable et recours non automatisés.
- Constitution des dossiers de présentation en comités d'arbitrage sur opérations non résolues par impayé ou à l'amiable (CCI en France, arbitrage pour VISA).
- Déclaration au SICB des transactions avant opposition aux fins de lutte contre la fraude.
- Traitement des réquisitions de police et de justice sur l'activité CB porteur hors dossiers fraude et abusif ouverts.
- Constitution des dossiers pour présentation aux assurances communautaires.
- Traitement des impayées F/F. VISA/F et EPI-MCI/F : analyse, représentation éventuelle, traitement des 2nd impayés et cycles manuels suivants éventuels, prise en charge des abonnements et coûts d'utilisation des outils de gestion de Back Office International
- Suivi des demandes de justificatifs sur outils Visa des porteurs des Crédits Municipaux.

Mise en opposition

- Recherche dans les bases porteurs et cartes suite demande de mise en opposition incomplète effectuée auprès des centres d'appel porteur.
- Mise en opposition des cartes concernées dans les meilleurs délais.
- Information banque sur le litige éventuel sur l'heure réelle de mise en opposition définitive.
- **Remarque** : Les oppositions historisées dans les bases oppositions à partir du fichier OPPOTOTA du SICB traité quotidiennement ne font pas l'objet de facturation particulière car elles servent dans le traitement des factures et retraits DAB.

2/ Autorisations

Retraits – Paiements Porteurs

- Traitement des demandes d'autorisation en provenance RCB sur fichier positif des porteurs des Crédits Municipaux alimentés par l'application CTB bases porteurs.
- Réponse à la demande d'autorisation en fonction du statut de la carte des règles de la classe d'autorisation affectée au porteur et des autorisations déjà accordées sur la période de référence.
- Constitution d'un fichier quotidien des autorisations accordées et refusées à destination de l'application Autorisation du CTB pour historisation.
- Fonction serveur d'opposition – diffusion des oppositions vers le fichier OPPOTOTA du SICB.

3/ Centre d'appel monétique Porteur.

Centre d'Appels Emetteur (CAE)

- Accueil de l'appelant
- Mise en opposition des cartes
- Traitement de l'appel émetteur
- Demande de renseignement.

Centre de Traitement des appels Acquéreur

Les éventuels coûts interbancaires et ou d'utilisation du RCB sont refacturés en sus.

Traitement des appels Acquéreur
 Demande d'autorisation phonique
 Traitement des cartes douteuses
 Demande de restitution de cartes
 Initiation d'un appel émetteur
 Demande de renseignement
 Déclaration trimestrielle de la tarification interbancaire des appels émetteurs.

Centre de Traitement des appels Emetteur.

Traitement des appels Emetteur

- Mise en opposition avec numéro de carte
- Mise en opposition sans numéro de carte
- Appels émetteurs
- Demande de renseignement

- Option : Traitement porteurs PREMIER
- * Demande de carte de remplacement
- * Demande de dépannage espèces.

4 CTB Commerçants

Création contrat commerçant

- Saisie par la banque ou par le CTB des informations aboutissant à l'attribution d'un numéro de contrat.
- Rapprochement avec le fichier commerçant Hors Normes du SICB (CHN) pour reconduction des dérogations ou sanctions éventuelles déjà prises sur ce SIRET ;
- Demandes de dérogation au SCIB sur le seuil d'appel ou le délai de présentation en compensation en fonction de dérogation sectorielle ou de dérogation individuelle.
- Mise à jour du fichier « Commerçants » ou remontée éventuelle dudit fichier via le chef de file pour alimentation du fichier CTC.

Gestion de la base commerçants

- Mise à disposition en mise à jour d'un système de base de données relationnelle contenant les différentes informations clients, conditions financières, point de vente, contrats.
- Prise en compte par le CTB des modifications de données demandées par le SICB sur validation des SIRET par l'INSEE.
- Interfaçage avec le SICB pour les demandes de dérogation postérieures à la création du contrat, pour la prise en compte des mesures à l'encontre du point de vente avec édition d'un courrier à destination de la banque.
- Remontée des mises à jour (manuelles ou automatiques sur prise en compte SICB) ou clôtures de contrats fichier national « Commerçants ».

Traitements factures et annulations de factures

- Réception de remises équilibrées en provenance du CTC enregistrement de l'échange en nombre de montants dans l'historique des échanges.
- Séparation des opérations infrabancaires (porteurs des Crédits Municipaux et mouvements commerçants) et des mouvements à remettre en compensation via le chef de file.
- Historisation des mouvements remises commerçants, constitution des mouvements permettant de « créditer » les commerçants et les comptes de commissions commerçants.
- Historisation du détail des mouvements porteurs (Crédits Municipaux et confrères) en vue des déclarations obligatoires d'activité au SICB.
- Déclaration mensuelle d'activité globale au SICB (DAG) par commerçant en nombre et montant.
- Déclaration mensuelle de chiffre d'affaires par couple banque acquéreur – banque porteur au SICB pour les calculs de régularisation trimestrielle CIP.
- Traitement des requêtes d'activité détaillée commerçant du SICB dans le cadre d'investigation du Groupement Cartes Bancaires.
- Traitement des réquisitions de police et de justice sur l'activité CB commerçant.

- Traitement des rejets techniques des opérations pour la compensation.
- Traitement des impayées F/F. VISA/F et EPI-MCI/F : analyse, représentation éventuelle, traitement des 2nd impayés et cycles manuels suivants éventuels, prise en charge des abonnements et coûts d'utilisation des outils de gestion de Back Office International .
- Suivi des demandes de justificatifs sur outils Visa des commerçants des Crédits Municipaux.

5/ Centre de traitement commerçants (CTC)

Acquisition des transactions commerçants

- Télécollecte et Téléparamétrage, prestations effectuées sur nos serveurs dédiés entièrement backupés sur 2 sites distants. La télécollecte s'effectue entre 0h00 et 6h00 du matin via un n° indigo sur la PAD. Les protocoles d'échange entre les terminaux et les serveurs sont conformes au protocole CB2A 5.1, CB2A5.2, et V4 Euros.
- Saisie des facturettes ou des tickets TPE (Euro) en dégradé.
- Acquisition possible des flux remettants informatiques.

Traitement des transactions commerçants

- Contrôles conformes aux obligations CB.
- Traitement de pré-compensation conforme aux obligations CB.
- Restitution des informations au chef de file, après traitement ;
- Edition des Relevés commerçants.
- Traitement des courriers commerçants.
- Archivage et la recherche de document.

6/ Autorisations

Architecture globale solution Autorisation SAA.

7/ Centre d'appels monétique Acquéreur

Centre d'appels Acquéreur (CAA)

- Accueil de l'accepteur
- Secours demandes d'autorisations.
- Traitement des cartes douteuses.
- Procédure de restitution de cartes.
- Initiation d'un appel émetteur.
- Demande de renseignements.
- Historique monétique.
- Tarification interbancaire de l'appel émetteur.

8/ Volumétrie

Pour 6 Caisses

Nombre de contrats commerçants :	120
Nombre de contrats porteurs :	7.500
Nombre de transactions :	813.000

Pour 7 Caisses

Nombre de contrats commerçants :	122
Nombre de contrats porteurs :	12.700
Nombre de transactions :	1.261.000

LOT N°3 : GESTION D.A.B.

Gestion Informatique de notre parc de DAB

Les fonctions

Optimiser nos coûts et notre exploitation. Dans le contexte actuel de transfert des transactions du guichet vers les automates, il est important de maîtriser les coûts d'installation et d'exploitation, d'assurer la sécurité des différents intervenants et de garantir une disponibilité maximale. Vous mettrez à notre disposition vos savoir-faire pour répondre à ces enjeux et optimiser la gestion de notre parc de DAB d'aujourd'hui (de 5 à 9), avec acceptation des cartes bancaires nationales ou internationales (Visa, Europay, Master Card).

Accompagner les évolutions réglementaires

Les aspects réglementaires (EMV, NAC, RSB...) et les conditions du système CB (doit d'adhésion...) évoluant régulièrement et engendrent des coûts importants notamment en matière d'investissement. Vous devrez suivre ces changements pointus et nous accompagner pour adapter notre parc d'automates.

Gestionnaire de DAB

Votre plate-forme qui opère les transactions de retraits, devra s'interfacer entre nos automates, notre système d'information et le RCB/RSB.

- Raccordement des automates vers votre plate-forme via notre réseau ethernet et une liaison Informatique unique.
- Gestion des transactions en temps réel (Front-office) :
 - o Acquisition et contrôle d'une transaction de retrait.
 - o Routage de la transaction vers le RCB/RSB ou vers un serveur client
 - o Acquisition, contrôle et renvoi de la réponse vers le DAB
- Gestion des transactions en temps différé :
- Récupération des transactions de la journée
- Elaboration et envoi des fichiers pour la compensation
- Mise à disposition d'informations via un accès internet.
- Assistance téléphonique sur les opérations traitées sur votre plate-forme.
- Gestion des télécom, avec le RCB/RSB et les transferts de fichiers via notre réseau.

Vous devez disposer d'outils permettant de capter les données de fonctionnement émises par chaque automate (pannes, dysfonctionnements, besoin d'approvisionnement en billets...) Vos équipes opéreront l'assistance auprès des mainteneurs techniques et financiers, suivront les interventions jusqu'à leur résolution et établissement d'un reporting. Vous prendrez ainsi en charge le pilotage global de nos automates.



CREDIT MUNICIPAL DE TOULON

ACTES D'ENGAGEMENT

LOT N°1 : OPERATIONS CLASSIQUES

A/ Fichier aller EIC

: Rejets d'IC, AOCT de rejet d'IC,	:	:	:	:	: Horaire proposé selon l'horaire de fin de
: rejets d'AOCT d'IC, OCR, ODR	:	:	:	:	: télétransmission sur votre plate-forme +
: (HAJE 1)	:	:	:	:	: accord financier (fax) à votre agence

: IC (HAJE2)	:	:	:	:	: ” ” ” ”

: Reliquat d'IC sans garantie de	:	:	:	:	: ” ” ” ”
: passage à l'HAJE2	:	:	:	:	:

: Demandes de télécopies, ONC	:	:	:	:	: Horaire de fin sur votre plate-forme.

B/ Aller SIT

: Virements, Rejets et annulations	:	:	:	:	: l'horaire souhaité de fin de télétransmission sur
: (HAJE 1 SIT 13h30 :	:	:	:	:	: votre plate-forme + accord financier à vos services
:	:	:	:	:	:

: Reliquat des opérations précédentes	:	:	:	:	: ” ” ” ”
: sans garantie de passage a	:	:	:	:	:
: l'HAJE1 / Best effort	:	:	:	:	:

: LCR / TIP/ TEP acc / IC (HAJE2)	:	:	:	:	: ” ” ” ”
: Reliquat des opérations précédentes	:	:	:	:	:
: sans garantie de passage à	:	:	:	:	: ” ” ” ”
: l'HAJE2 : Best effort	:	:	:	:	:

: Prélèvements /TEP (HAJE 3)	:	:	:	:	: ” ” ” ”
: Demandes télécopie, onc(HAJE 4)	:	:	:	:	: Horaire de fin de télétransmission sur votre
:	:	:	:	:	: plate-forme

C/ Virement émis

Période 1 : Prise en charge des opérations tous systèmes (PNS,TBF,ABE,EURO1,TARGET)

Obligation de moyens pour l'exécution des opérations			
:	:	: Courrier-Fax	: SWIFT
:	:	:	: SWIFT PSP

: Début	:	:	:

: Fin	:	:	:

Période 2 : Best effort : exécution des opérations sous réserve d'accord entre des trésoriers et clearer de la contrepartie tous systèmes (PNS, TBS, ABE-EURO1, TARGET)

NB : les virements sont considérés comme tardifs

:	:	Courrier- Fax	:	SWIFT	:	SWIFT PSP
:	Début	:	:	:	:	:
:	Fin	:	:	:	:	:

Période 2bis: Idem période 2. Les systèmes nets sont fermés (Virements TBF et TARGET uniquement).

:	:	Tous supports			
:	Début	:	:	:	:
:	Fin	:	:	:	:

Période 2ter : Idem période 2bis. Les virements de clientèle (MT103) ne sont plus admis aux échanges.

:	:	Tous supports				
:	Début	:	:	:	:	
:	Fin	:	Fermeture de TARGET			:

D/ Virements reçus

Période 1 : Réception libre des fonds

Obligation de moyens pour le traitement des opérations

:	Début	:	:	:	:
:	Fin	:	:	:	:

Période 2 Best effort : Crédit des opérations reçues en valeur J sous réserve d'accord du trésorier.

NB : Les virements sont considérés comme tardifs.

:	Début	:	:	:	:	
:	Fin	:	Fermeture de Target			:

Opérations classiques : Offre de base

<u>Redevance forfaitaire</u>	Montant H.T.
Maintenance de l'application	
<u>Redevance à l'utilisation</u>	Montant H.T.
Coût de l'opération	
<u>Tarification des opérations particulières</u>	Montant H.T.
(dont Adhésion à SEPA)	
<u>Garanties essentielles exigées</u>	Montant H.T.

Option 6-1

<u>Redevance forfaitaire</u>	Montant H.T.
Maintenance de l'application	

<u>Redevance à l'utilisation</u> Coût de l'opération	Montant H.T.
<u>Tarification des opérations particulières</u> (dont Adhésion à SEPA)	Montant H.T.
<u>Garanties essentielles exigées</u>	Montant H.T.

Option 6-2

<u>Redevance forfaitaire</u> Maintenance de l'application	Montant H.T.
<u>Redevance à l'utilisation</u> Coût de l'opération	Montant H.T.
<u>Tarification des opérations particulières</u> (dont Adhésion à SEPA)	Montant H.T.
<u>Garanties essentielles exigées</u>	Montant H.T.

Option 7 Caisses

<u>Redevance forfaitaire</u> Maintenance de l'application	Montant H.T.
<u>Redevance à l'utilisation</u> Coût de l'opération	Montant H.T.
<u>Tarification des opérations particulières</u> (dont Adhésion à SEPA)	Montant H.T.
<u>Garanties essentielles exigées</u>	Montant H.T.

ACTES D'ENGAGEMENT

LOT N°2 : Opérations monétiques

Offre de base

<u>Redevance forfaitaire</u> Maintenance de l'application	Montant H.T.
<u>Redevance à l'utilisation</u> Coût de l'opération	Montant H.T.
<u>Tarification des opérations particuliers</u>	Montant H.T.
<u>Garanties essentielles exigées</u>	Montant H.T.

Option 6-1

<u>Redevance forfaitaire</u> Maintenance de l'application	Montant H.T.
<u>Redevance à l'utilisation</u> Coût de l'opération	Montant H.T.
<u>Tarification des opérations particulières</u> (dont Adhésion à SEPA)	Montant H.T.
<u>Garanties essentielles exigées</u>	Montant H.T.
<u>Option 6-2</u>	
<u>Redevance forfaitaire</u> Maintenance de l'application	Montant H.T.
<u>Redevance à l'utilisation</u> Coût de l'opération	Montant H.T.
<u>Tarification des opérations particulières</u> (dont Adhésion à SEPA)	Montant H.T.
<u>Garanties essentielles exigées</u>	Montant H.T.
<u>Option 7 Caisses</u>	
<u>Redevance forfaitaire</u> Maintenance de l'application	Montant H.T.
<u>Redevance à l'utilisation</u> Coût de l'opération	Montant H.T.
<u>Tarification des opérations particulières</u> (dont Adhésion à SEPA)	Montant H.T.
<u>Garanties essentielles exigées</u>	Montant H.T.

ACTES D'ENGAGEMENT

LOT N°3 : Gestion des D.A.B

Offre de base 5 D.A.B

<u>Redevance forfaitaire/Automate</u>	Montant H.T.
<u>Coût de la transaction</u>	Montant H.T.

Option 7 D.A.B

<u>Redevance forfaitaire/Automate</u>	Montant H.T.
<u>Coût de la transaction</u>	Montant H.T.

Option 9 D.A.B.

Redevance forfaitaire/Automate

Montant H.T.

Coût de la transaction

Montant H.T.